

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 3 500€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000€ du prix de vente,  
Plus 7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre 30 001€ et 50 000€,  
Plus 6% TTC sur la part comprise entre 50 001€ et 100 000€,  
Plus 4% TTC sur la part excédent 100 000€,  
Rémunération forfaitaire de 25 000€ entre 528 000€ et 699 000€ Net Vendeur,  
Plus 4% TTC au-delà de 700 000€.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur** : Visite(s), constitution du dossier/rédaction du bail : 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable. Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail** : Visite(s), constitution du dossier/rédaction du bail : 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable. Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie)** :
  - Part bailleur : Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.
  - Part locataire : Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6,99% TTC des sommes encaissées,  
Garantie Loyers Impayés (GLI) : 2.5% TTC des sommes appelées,  
Aide à la déclaration de revenus fonciers : offerte.

